

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 11 mars 2025
DEL-2025-16**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 19
- * de Représentés : 2
- * de Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, M. Jean-Paul DOMINICI (1^{er} adjoint de la commune de San Gavino d'Ampugnani), Mme. Valérie FERRANDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. JULIEN Justin, M. Lionel PASQUALINI, M. Antoine POLI, M. Pierre-Ange SENCY.

Absents représentés : Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Christiane MARIOTTI.

Absents : M. Dominique ALBERTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Paul BATESTI, M. François BERNARDI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Paul INNOCENZI, M. Sébastien LAURELLI , Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Joseph PASTINI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Objet: Transfert d'un bail emphytéotique au profit de la Communauté de commune de la Castagniccia-Casinca avec la commune de Volpajola concernant les deux parcelles au lieu-dit « Mulinchese » cadastrées section D numéro 491 pour une contenance de 10a 00ca et section D numéro 492 pour 20 a 00ca.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que la commune de VOLPAJOLA avait conclu par acte authentique avec la Collectivité de Corse un bail emphytéotique le 23 octobre 2002 publié et enregistré le 04 novembre 2002 à la conservation des hypothèques de Bastia, concernant les deux parcelles au lieu-dit « Mulinchese » cadastrées section D numéro 491 pour une contenance de 10a 00ca et section D numéro 492 pour 20 a 00ca.

La commune de Volpajola souhaite opérer un transfert de bail au profit de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca.

Considérant que la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca doit délibérer afin de préciser son accord à l'effet de prendre à bail le temps restant à courir au moyen d'une cession de droit au bail emphytéotique avec la commune de Volpajola.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1311-3 ;

VU le Bail emphytéotique conclu par acte authentique en date du 23 octobre 2002 publié et enregistré le 04 novembre 2002 à la conservation des hypothèques de Bastia ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** à l'effet de prendre à bail le temps restant à courir au moyen d'une cession de droit au bail emphytéotique avec la commune de Volpajola concernant les deux parcelles au lieu-dit « Mulinchese » cadastrées section D numéro 491 pour une contenance de 10a 00ca et section D numéro 492 pour 20 a 00ca.

- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président.



Antoine POLI

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 11 mars 2025
DEL-2025-16**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 19
- * de Représentés : 2
- * de Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, M. Jean-Paul DOMINICI (1^{er} adjoint de la commune de San Gavino d'Ampugnani), Mme. Valérie FERRANDI, M. Marcel FERRARI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. JULIEN Justin, M. Lionel PASQUALINI, M. Antoine POLI, M. Pierre-Ange SENCY.

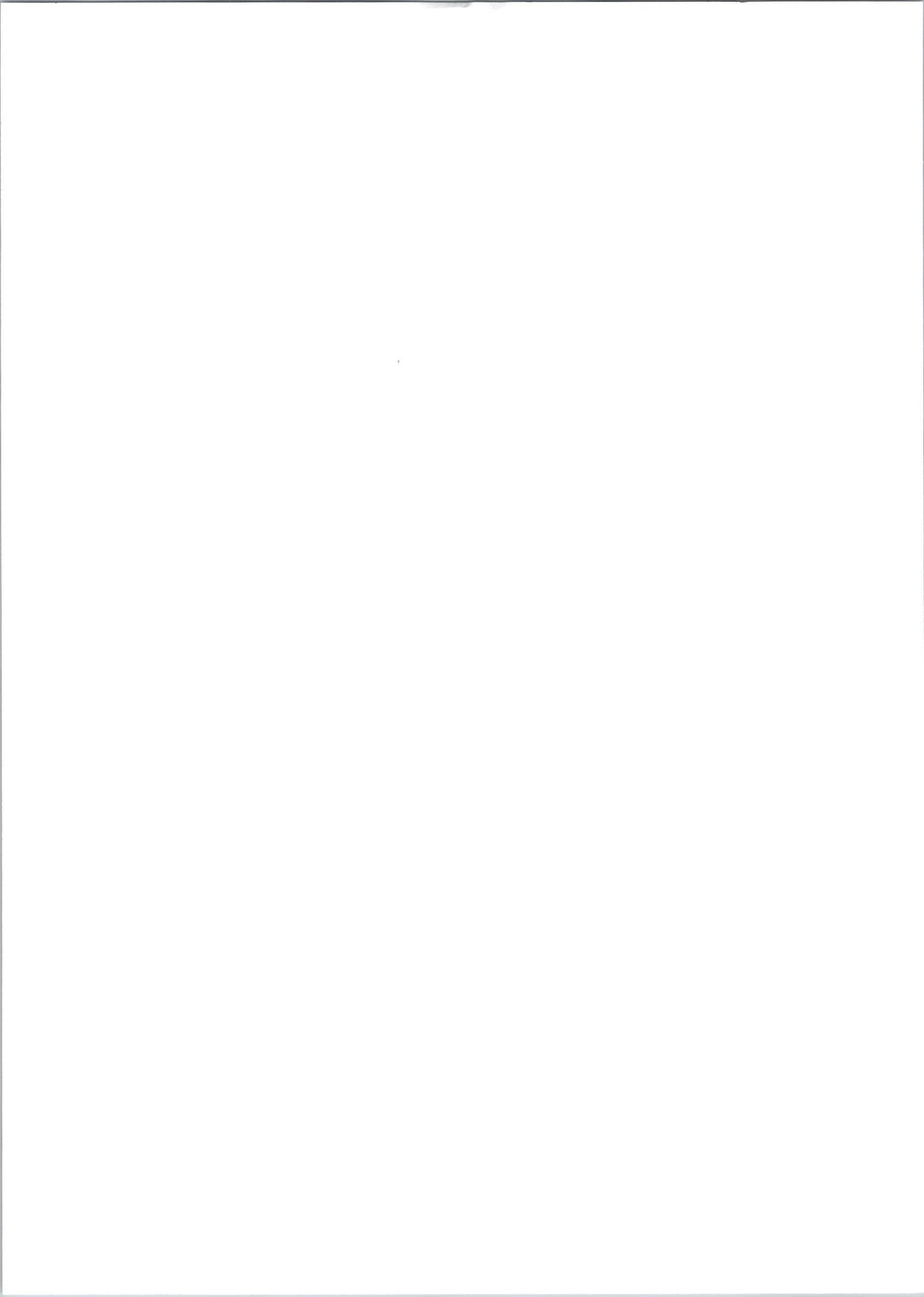
Absents représentés : Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Christiane MARIOTTI.

Absents : M. Dominique ALBERTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Dominique FABRE, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Vital GERONIMI M. Charles GIACOMI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Paul INNOCENZI, M. Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Joseph PASTINI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Objet: Transfert d'un bail emphytéotique au profit de la Communauté de commune de la Castagniccia-Casinca avec la commune de Volpajola concernant les deux parcelles au lieu-dit « Mulinchese » cadastrées section D numéro 491 pour une contenance de 10a 00ca et section D numéro 492 pour 20 a 00ca.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante que la commune de VOLPAJOLA avait conclu par acte authentique avec la Collectivité de Corse un bail emphytéotique le 23 octobre 2002 publié et enregistré le 04 novembre 2002 à la conservation des hypothèques de Bastia, concernant les deux parcelles au lieu-dit « Mulinchese » cadastrées section D numéro 491 pour une contenance de 10a 00ca et section D numéro 492 pour 20 a 00ca.

La commune de Volpajola souhaite opérer un transfert de bail au profit de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca.



Considérant que la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca doit délibérer afin de préciser son accord à l'effet de prendre à bail le temps restant à courir au moyen d'une cession de droit au bail emphytéotique avec la commune de Volpajola.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1311-3 ;

VU le Bail emphytéotique conclu par acte authentique en date du 23 octobre 2002 publié et enregistré le 04 novembre 2002 à la conservation des hypothèques de Bastia ;

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **D'approuver** à l'effet de prendre à bail le temps restant à courir au moyen d'une cession de droit au bail emphytéotique avec la commune de Volpajola concernant les deux parcelles au lieu-dit « Mulinchese » cadastrées section D numéro 491 pour une contenance de 10a 00ca et section D numéro 492 pour 20 a 00ca.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président.



Antoine POLI

